

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart**Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 16/01/2025

N/Réf. : AUD20027_736_PUN
Gest. : KD/BC
V/Réf. : 2232-0001/55/2024-539PU
Corr DPC: Bruno CAMPANELLA
NOVA : 02/PFU/1963514
Corr DU: Lorianne LANGE
Fatou EKILA

AUDERGHEM. Chaussée de Wavre, 2245
(= site classé de la Forêt de Soignes)
PERMIS UNIQUE : démolir et reconstruire la Brigade forestière 2
située dans la Forêt de Soignes
Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 17/12/2024

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 17/12/2024, nous vous communiquons l'avis conforme **favorable sous conditions** émis par notre Assemblée en sa séance du 15/01/2025, concernant la demande sous rubrique.



Localisation © Brugis, image aérienne augmentée de l'implantation des différentes constructions au fil du temps extraite de l'étude historique¹, implantation projetée extraite du dossier

CONTEXTE ET DEMANDE

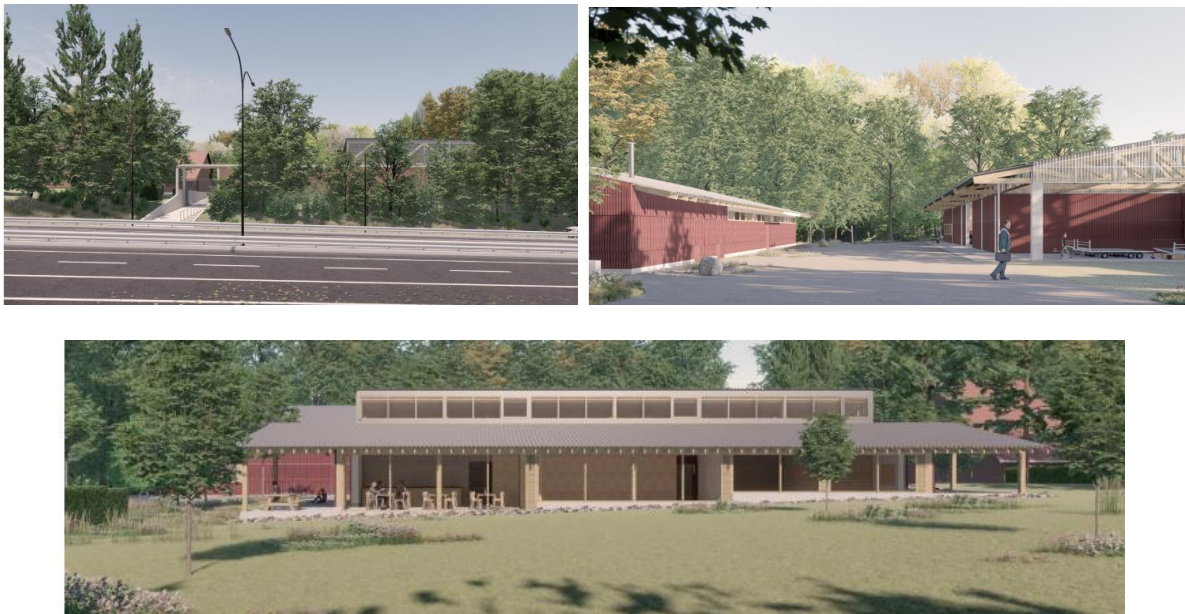
La parcelle concernée par la demande se situe dans l'emprise de la Forêt de Soignes, classée comme site et désignée zone Natura 2000. Elle comprend diverses constructions utilisées par la Brigade forestière 2 de Bruxelles Environnement. Une première maison, parallèle à la chaussée, a été construite dès le début du XIXe siècle et remplacée un siècle plus tard par l'actuelle maison forestière et son écurie. Dans les années 1992-1993, un pavillon en bois, un chalet et une remise ont été ajoutés par le personnel de Bruxelles Environnement².

¹ GAUTIER Patrice, *Maison de Garde Forestier de la Forêt de Soignes, chaussée de Wavre, 2245 à Auderghem, Brigade II – IBGE*, Bruxelles Environnement, Bruxelles, 2008

² Idem

La demande porte sur la démolition des constructions existantes (excepté la maison forestière et l'écurie) qui ne présentent pas d'intérêt sur le plan patrimonial, en vue de rationaliser le site et de construire deux nouveaux bâtiments mieux adaptés au fonctionnement de la Brigade. Lauréat d'un concours public organisé par le BMA de la Région de Bruxelles-Capitale en 2020, le projet a fait l'objet de plusieurs réunions en amont au cours desquelles les options principales ont été prises et validées, notamment par la CRMS qui relevait l'évolution positive du dossier lors des réunions de projet des 30/09/2020 et 23/02/2024.

Les deux nouveaux bâtiments consistent en une « cabane » pour le personnel et un hangar pour le matériel et les véhicules, implantés parallèlement à la chaussée de Wavre et peu visibles depuis la chaussée ou la forêt en raison de leur gabarit relativement bas. Les deux éléments visuels les plus présents sont un mur anti-bruit en briques rouges, parallèle à la chaussée (l'espace disponible à l'avant de ce mur permettra des plantations arbustives qui contribueront à l'effet anti-bruit) et une nouvelle rampe en béton pour permettre au personnel et aux véhicules de secours d'accéder de ce côté du site depuis la chaussée de Wavre.



Vue du nouvel accès depuis la E411, vue de la cabane et du hangar de part et d'autre de la cour et vue de la façade sud de la cabane, visible depuis la Forêt (simulations extraites du dossier)

L'ensemble est pensé de manière durable à la fois dans sa construction et son utilisation ultérieure (choix des matériaux, volumes chauffés regroupés et restreints). Le volet écologique du projet prévoit plusieurs aménagements bien étudiés : récupération et réutilisation des eaux, citerne de 30m³, tamponnage dans les massifs filtrants pour un volume d'eau de 249m³, lagunage, le tout calibré pour des pluies centennales. La plantation d'arbres et d'arbustes est également prévue en compensation des abattages nécessaires (aucun arbre remarquable mais 16 arbres dont 9 à haute tige). Le taux d'imperméabilisation sera légèrement augmenté, passant de 7,2 à 11,2 %, permettant le maintien d'un gabarit R+T peu élevé et l'aménagement d'une zone de stationnement en concassé de porphyre.


AVIS DE LA CRMS

La CRMS salue la qualité du projet qui est qualitatif, fonctionnel et durable et qui s'inscrit discrètement, dans la Forêt de Soignes. Le projet constitue en effet une amélioration pour le site, en proposant un nouvel ensemble fonctionnel et bien intégré au site. Le programme répond à la fois aux besoins actuels du personnel forestier et à une rationalisation des équipements techniques situés en bordure de la chaussée de Wavre, en lisière de la forêt.

Dès lors, la CRMS émet un avis conforme favorable sur le projet à condition :

- de laisser la végétation se développer le plus naturellement possible autour des bâtiments en cohérence avec le potentiel du site et les ambitions environnementales actuelles et le PGPN en cours, sans plantations ou semis de prairie fleurie ;**
- de suivre les recommandations du rapport d'incidences joint au dossier, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre lors du chantier pour protéger les arbres, les orchidées sauvages et les chauves-souris du risque de pollution et de compaction du sol.**

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe



B. MORITZ
Vice-Président

c.c. à : bcampanella@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels